

**COMMUNE DE FROENINGEN****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN  
SEANCE DU 26 JUIN 2017**

*Sous la présidence de Georges HEIM, Maire*

**Présents :** Georges CLAERR, Marie DORI, Jean-Marc EBMEYER, Michel HARTMANN, Guylaine ILLAN, Jean-Claude KLEIN, Déborah MARTINS, Catherine MERKLE, Franck ROMANN, Yves SCHUELLER, Sonia WERTH et Frédéric ZIMMERMANN

**Absent excusé et non représenté :**

**Absent non excusé :**

**Ont donné procuration :** Dolorès ALLENBACH à Guylaine ILLAN  
Fanny HEIM à Georges HEIM  
Sonia WERTH à Michel HARTMANN

Le conseil municipal désigne Déborah MARTINS secrétaire de séance, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2017
- 2.- Finances
- 3.- Travaux
- 4.- Urbanisme
- 5.- Sapeurs-pompiers
- 6.- Chasse
- 7.- Divers

Le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la nouvelle équipe est en place depuis un an.

**POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2017**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2017 n'appelle pas de remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

**POINT 2 – FINANCES****➤ CAMION POMPIERS**

Le maire informe le conseil que la commune de GALFINGUE souhaite acquérir notre véhicule incendie dès la création du corps intercommunal HOCHSTATT, FROENINGEN et ZILLISHEIM.

Après délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de vendre le camion du centre de première intervention de FROENINGEN pour la somme de 8000 € à la commune de GALFINGUE.

Le véhicule ne sera cédé qu'à l'issue de la création du corps intercommunal de HOCHSTATT, FROENINGEN et ZILLISHEIM (1<sup>er</sup> octobre 2017).

**➤ LICENCE DE BOISSONS**

Le maire informe le conseil municipal de la demande de vente de la licence IV faite par Mme Muriel RENNERT, liquidateur de la société « Auberge de Froeningen ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'acquérir la licence IV de la société « Auberge de Froeningen » au prix de 3000 €.
- Autorise le maire à procéder à la signature des actes y afférant.

**➤ CONTRAT DE PRET**

Franck ROMANN précise que, lors de l'élaboration du budget primitif, il avait été décidé de réaliser un emprunt pour financer les travaux d'accessibilité. Trois emprunts, arrivant à terme en 2018, la commune peut envisager d'emprunter 200.000 €, sans augmenter le poids de l'annuité par rapport au montant 2017.



Le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide de réaliser un emprunt de 200 000 € aux meilleurs taux et au mieux disant.
- Autorise le maire à signer les pièces y afférant.

## ➤ CREATION DE POSTE

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'évolution réglementaire et du poste de notre ATSEM, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste d'agent d'animation principale de 2<sup>ème</sup> classe. Ce nouveau poste viendra en remplacement de celui d'ATSEM, poste qui sera supprimé lors du changement.

Délibération :

Le conseil municipal

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu le budget de la collectivité territoriale;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale;

Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la création d'un poste permanent de Adjoint d'animation principale de 2<sup>ème</sup> classe relevant du grade de Adjoint d'animation territoriale principale de 2<sup>ème</sup> classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 23 heures 15 minutes (soit 23,15/35<sup>èmes</sup>) est rendue nécessaire pour la sécurité des enfants de l'Ecole primaire et de leur accompagnement

Décide

De créer à compter du 01/09/2017, un poste permanent d'adjoint d'animation principale de 2<sup>ème</sup> classe relevant du grade d'adjoint d'animation territoriale principale de 2<sup>ème</sup> classe, à raison d'une durée hebdomadaire 23 heures 15 minutes (soit 23,15/35<sup>èmes</sup>).

Ce poste comprend notamment les missions suivantes

- Animation des activités
- Surveillance des enfants
- ...

De procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le niveau de recrutement est défini réglementairement et correspond au grade statutaire

De procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale



## **POINT 3 – TRAVAUX**

### ➤ **MAIRIE**

Michel HARTMANN informe le conseil municipal du rendez-vous avec Mme BADER à l'issue de la réunion de la commission technique.

Les conduites d'eaux de la Mairie et celles de l'école ont été changées. Ces travaux se situant entre les deux bâtiments, il était nécessaire de les réaliser avant le démarrage des travaux d'accessibilité.

Lors de la réfection des conduites d'eau, un ancien puit a été mis à jour. Une demande à l'entreprise GARDERE sera faite pour sa remise en état.

Toujours dans les travaux opportuns avant les modifications de la mairie, un rendez-vous est pris avec ERDF afin de réaliser les modifications pour les coffrets gaz.

Michel HARTMANN informe également le conseil municipal qu'un coordinateur APAVE est nécessaire pour les travaux d'accessibilité. Un contrat a été signé avec cet organisme.

### ➤ **EGLISE**

Michel HARTMANN informe le conseil municipal que l'entreprise HUG est sur place depuis ce matin. Les travaux vont être achevés.

### ➤ **ECLAIRAGE PUBLIC**

Michel HARTMANN informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé à la société Clemessy afin de remplacer les derniers éclairages publics par des dispositifs à LED. En effet, la commune a la possibilité d'obtenir des subventions dans le cadre du programme national « Territoire à Energie Positive pour la croissance Verte ».

### ➤ **VOIRIE**

Le maire informe le conseil municipal que le conseil général envisage la réfection de la couche de roulement sur la RD 18V, en septembre, en traversée de notre agglomération. Dans le cadre de ces travaux la réflexion a été menée quant à l'éventualité de procéder à la mise en place d'éclairage directement sur les îlots. Suite au passage de plusieurs spécialistes il s'avère que cette solution n'est pas judicieuse car elle engendre un coup fort important pour réaliser les traversées de route mais également un remplacement très très régulier des lumières sur les îlots au vu du trafic. Toutefois l'éclairage actuel sera modifié avec le changement des têtes de mats pour permettre un éclairage plus dédié aux îlots.

Dans le même cadre de travaux, un feu tricolore sera installé à la sortie du village en direction d'Illfurth, au croisement du lotissement « les trois moulins »



## **POINT 4 – URBANISME**

### ➤ **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

SOVIA à M POSMYK et Mme FENGER : terrain rue du panorama

### ➤ **PERMIS DE DEMOLIR**

- Hervé BILLON : démolition des bâtiments, 6 rue Principale

### ➤ **DECLARATION DE TRAVAUX**

- VF Conseil immobilier : division foncière 17 rue de l'Eglise
- Bertrand MAULER : mise en place d'une clôture 7, rue du Meunier
- Cédric BASTOUL : mise en place de velux, 9 rue Principale

### ➤ **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- M POSMYK et Mme FENGER : maison individuelle, rue du Panorama
- M Damien BEHE : extension d'habitation 51, rue Principale
- SCI INTERING : création de maisons accolées, rue des mérovingiens
- SCI MSC : modification du permis de février 2015, rue des mérovingiens

## **POINT 5 – SAPEURS- POMPIERS**

### ➤ **DISSOLUTION DU CORPS DES SAPEURS POMPIERS**

Le maire rappelle qu'en février 2017, les premières rencontres concernant la création d'un corps intercommunal des sapeurs-pompiers ont été évoquées.

Au vu des différentes rencontres et de l'avancée du projet :

Le conseil municipal

Décide :

De solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin la dissolution du corps local des sapeurs-pompiers de FROENINGEN, en vue de la création d'un corps intercommunal de première intervention de HOCHSTATT, FROENINGEN et ZILLISHEIM



➤ **PROJET DE CONVENTION POUR LE GROUPEMENT DES CPI DE FROENINGEN, HOCHSTATT ET ZILLISHEIM EN UNE UNITE UNIQUE DENOMMEE CPI INTERCOMMUNAL DE HOCHSTATT, FROENINGEN ET ZILLISHEIM**

Vu l'avis favorable émis par le Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Hochstatt du 12 janvier 2016 ;

Vu la délibération du 26 juin 2017, approuvant le principe de regrouper les centres de Première Intervention des communes de Froeningen, Hochstatt et Zillisheim ;

Considérant que le regroupement des corps de sapeurs-pompiers communaux de Froeningen, Hochstatt et Zillisheim est nécessaire dans un objectif de pérennisation et de continuité du service de secours de proximité apporté aux habitants des trois communes.

Considérant que ce regroupement nécessite sur le plan administratif la dissolution des CPI de Froeningen et Zillisheim. Le territoire d'intervention du CPI de Hochstatt est élargi aux communes de Froeningen et Zillisheim.

Les conseils municipaux de Froeningen et Zillisheim délibèrent concomitamment sur la dissolution de leurs corps respectifs et sur l'adhésion au CPI de Hochstatt.

Cette procédure ayant pour conséquence de mettre automatiquement fin à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires des corps respectifs, chaque sapeur-pompier volontaire ayant formulé sa volonté d'être engagé au sein du CPI intercommunal, sera engagé au sein du CPI de Hochstatt – Froeningen – Zillisheim.

A ce jour, 5 sapeurs-pompiers volontaires de Froeningen et 10 de Zillisheim ont fait connaître leur volonté d'intégrer le CPI intercommunal, ce qui porte l'effectif total du CPI intercommunal à.....

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention fixant les conditions de fonctionnement du CPI de Hochstatt – Froeningen – Zillisheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la convention établie entre les trois communes partenaires,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant les services du Centre de Première Intervention de Hochstatt – Froeningen - Zillisheim, afférent à la présente.

## **POINT 6. - CHASSE**

Le maire informe le conseil municipal que M Marcel MUTH, notre locataire de chasse, nous a fait parvenir un courrier concernant deux nouveaux partenaires de chasse à savoir M Xavier SCHLIENGER et M Jean-Paul BILGER.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.



**POINT 7. – DIVERS**

- Recensement : ce dernier est prévu entre le 18 janvier et 17 février 2018. Isabelle RUST est coordinatrice communale.
- Ecole : Le maire informe le conseil municipal que Marina HUMBER intègre l'Ecole de Froeningen, en tant que Directrice, à partir de la rentrée de Septembre 2017.  
De même elle signale que la Fête de l'école : 30 juin 2017 à 18 h 30 se déroulera au foyer la fête de l'école.
- Piscine : le maire signale que la communauté des communes envisage de demander le paiement du créneau piscine aux écoles. Toutefois les créneaux horaires ont été réservés pour nos enfants
- Apéro-concert aura lieu cette année le 26 août 2017.
- Fête de la musique : une manifestation a été organisée le 21 juin 2017, au foyer Sainte Barbe par l'USB
- Journée Citoyenne : Le maire tient à remercier tous les participants à cette journée. La présence de nombreuses personnes et de leur satisfaction confirme la réussite de cette journée. Georges CLAERR et Yves SCHUELLER abondent dans ce sens par deux témoignages qu'ils ont reçu. L'opération sera reconduite l'an prochain.
- Franck ROMANN donne une information concernant un problème d'alignement soulevé par des administrés. Il explique les trois solutions possibles qui seront étudiées de manières plus approfondies lors de la prochaine réunion de la commission d'urbanisme
- Jean-Claude KLEIN signale qu'un particulier procède à une plantation en contre bas de la digue. Le maire précise qu'il a déjà pris contact avec cette personne. Au vu de la non conciliation les Brigades Vertes seront envoyée sur place pour procéder au constat d'usage.
- Yves SCHUELLER tient à informer le conseil municipal d'un problème de stationnement rue principale, entre les numéros 33 et 39. Un déplacement sur place sera effectué.
- Michel HARTMANN informe le conseil municipal qu'un courrier de l'AMF est parvenu en mairie pour une demande de mise à disposition gracieuse de salle. Renseignements seront pris auprès des services de l'AMHR pour connaître la procédure.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures  
45 mn



**Tableau des signatures**  
**Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la COMMUNE de FROENINGEN**  
**SEANCE DU 26 JUIL 2017**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEIM Georges	Maire		
Franck ROMANN	Adjoint		
Michel HARTMANN	Adjoint		
Sonia WERTH	Adjointe		
Dolorès ALLENBACH	Conseillère		
Georges CLAERR	Conseiller		
Marie DORI	Conseillère		
Jean-Marc EBMEYER	Conseiller		
Fanny HEIM	Conseillère		
Guylaine ILLAN	Conseillère		
Jean-Claude KLEIN	Conseiller		
Deborah MARTINS	Conseillère		
Catherine MERKLE	Conseillère		
Yves SCHUELLER	Conseiller		
Frédéric ZIMMERMANN	Conseiller		





